

Le risque incendie dans les églises de l'Eure : électricité, gaz et pique-cierge

Attention cette fiche
constitue une information
et non une autorisation à
réaliser des travaux,
notamment pour les
monuments historiques.

Le réseau électrique peut être de trois sortes. Le premier porte sur l'éclairage intérieur de l'église. Le réseau est parfois ancien et il n'est pas rare de voir des fils en tissu et de toutes petites prises anciennes non normalisées. Un diagnostic électrique est très important pour savoir ce qu'il en est. Retenons qu'il n'est pas problématique d'avoir un réseau électrique visible (câbles courant le long des plinthes ou des lambris) ce qui évite des travaux trop coûteux.

Le deuxième porte sur l'éclairage de certains objets ou éléments mobiliers en particulier avec des réseaux spécifiques. Ainsi, de nombreux retables sont éclairés avec des petites lumières qui se connectent grâce à une prise, souvent d'un autre âge. Le risque d'avoir un court-circuit au niveau de cette prise électrique est fort, quand des éléments inflammables se trouvent à proximité. C'est souvent le cas des dais ou des autres tissus liturgiques posés sur les retables ou bien encore des bannières de procession disposés à la vue des croyants.

Le troisième risque provient de l'éclairage extérieur de l'église, surtout en période des fêtes avec des matériels conçus pour l'intérieur posés à l'extérieur (guirlandes de Noël). On voit parfois des multiprises classiques qui sont fixés dans les rosaces ou aux angles, au mépris de toute prudence élémentaire car elles ne sont pas conçues pour résister aux intempéries.

Il convient également de porter une attention toute particulière en période de chantiers, car ces moments constituent des périodes très critiques en matière de risque incendie ou et de vol,, un autre risque.

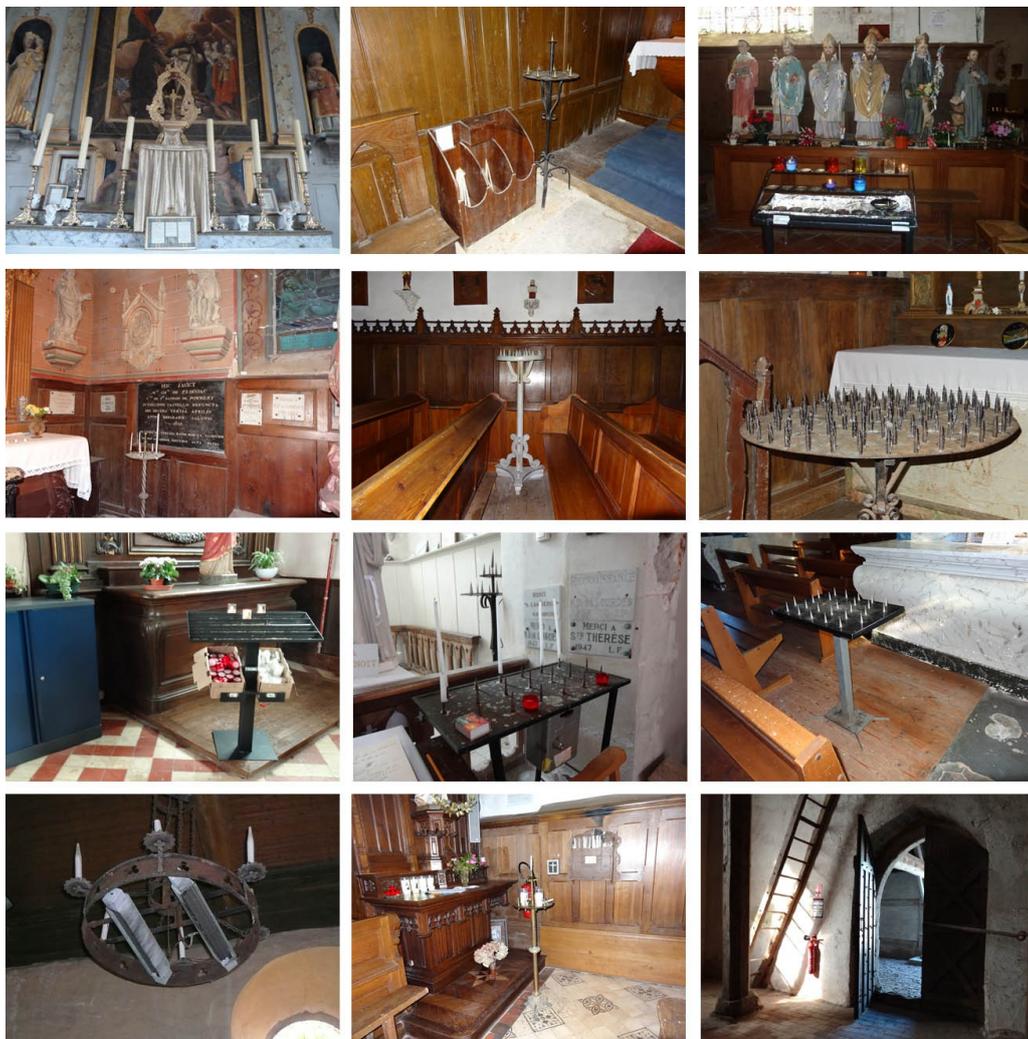


Le gaz présente également un risque d'explosion et donc d'incendie dans les églises, surtout lorsque le gaz est stocké dans de multiples bombonnes placées à l'extérieur, mises en réseau et librement accessibles. Le risque d'explosion existe. Il est vivement recommandé de changer de mode de fourniture de l'énergie (gaz de ville ou électricité).



Mais le risque incendie provient surtout de la présence de cierges allumés dans les églises. Le risque est lié à de possibles bousculades (personne qui chute, enfant qui court, robe qui s'accroche,...) qui ferait que les cierges tomberaient ou que la flamme accrocherait un tissu ou des cheveux. Cela a conduit un grand nombre de sites religieux à passer à des petits cierges disposés dans des photophores ce qui réduit le risque de coulure ou bien à des cierges électriques. Il est vrai que le charme du cierge ancien est un peu perdu, ce qui explique que dans de nombreuses églises, ce sont encore de véritables cierges qui soient placés à la disposition des croyants. Ils sont alors allumés sur des pique-cierges (mieux vaut éviter les

cierges allumés sur les dais des retables). Ces pique-cierges correspondent à des présentoirs garnis de piques sur lesquelles il est possible de venir fixer des cierges le temps qu'ils brûlent).



Que faire alors pour diminuer le risque incendie ?

En ce qui concerne le réseau électrique ou le mode de chauffage, il est possible d'envisager leur remplacement quand ils sont trop âgés et trop hors normes. Dans le cas où les finances ne le permettent pas, il vaut mieux alors ne pas s'en servir car le risque est réel d'avoir un court-circuit. Dans tous les cas, il faut vérifier que des extincteurs sont présents dans l'église. Si le tableau électrique se trouve dans la sacristie (comme souvent), il vaut mieux que l'extincteur soit placé avant la porte d'entrée de la sacristie, car si le feu prend au niveau du tableau il ne sera pas possible d'atteindre un extincteur qui se trouverait à côté. Le conseil des pompiers est très important.

Pour les pique-cierges, la situation est quelque peu différente puisqu'ils sont liés à l'exercice de la liturgie et qu'il s'agit donc d'une pratique qui ressort d'une décision exclusive du curé.

Il est néanmoins possible d'utiliser des pique-cierges qui ne soient pas de simples tables sur un seul poteau mais qui aient une véritable stabilité. Certains pique-cierges sont vraiment dangereux car ils sont d'une stabilité incertaine et ils ne sont pas fixés au sol.

Il faut aussi que les cierges ne soient allumés que sous la surveillance d'une ou plusieurs personnes. Dans certaines églises, ouvertes en permanence et où se pratique une dévotion particulière et encore vivace, les cierges brûlent sans surveillance.

Il est aussi important de ne pas mettre trop de cierges dans les stocks accessibles aux croyants car nombre de paroissiens nous ont narré des épisodes où des enfants avaient allumé tous les cierges. De même, il est possible de garnir le fond des pique-cierges de sable ou d'aluminium pour que la cire chaude ne puisse rien enflammer.

Néanmoins, le maire -qui doit faire respecter la réglementation en matière d'Etablissements Recevant du Public (ERP)- peut demander à ce qu'une adaptation soit faite. En l'occurrence avec la pose d'extincteurs spécifiques au risque incendie dû au pique-cierge et ce, au plus près des lieux d'allumage des cierges et visibles par tous.